

Dé Paris cap 11/01/05

11 JAN. 2005

M. CAPUCH
☎ 05.58.90.69.54

Madame,

Vous avez adressé à mes services un dossier relatif à l'installation d'un stockage de gaz combustible liquéfié de 12 800 kg réparti en 4 réservoirs de 3 200 kg enterrés, route de Dax à Pomarez.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que ce dossier est recevable sur la forme.

Conformément aux dispositions du décret du 21 septembre 1977 pris pour l'application de la loi du 19 juillet 1976 sur les installations classées pour la protection de l'environnement, cette activité est soumise à déclaration selon la rubrique n° 1412-2b de la nomenclature.

Il est délivré récépissé de votre déclaration.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint copie des prescriptions de l'arrêté type relatives à la rubrique susvisée, que je vous invite à respecter scrupuleusement.

Je vous précise que le Vétérinaire Inspecteur des Installations Classées pour la protection de l'environnement procèdera à des visites inopinées en vue de constater la régularité du fonctionnement de votre activité.

Je vous rappelle qu'en application de l'article 31 du décret de 1977, il vous appartient de déclarer à la sous-préfecture toute modification par rapport à la situation actuelle, telle qu'elle est exposée dans le présent dossier.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

LE SOUS-PRÉFET,

Patrick FÉRIN

Madame LESGOURGUES
S.A. PARIS
Route de Dax

40360 POMAREZ